IMPR. LILLE. 61.00213

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST (Tél. Arras 23-14)
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

n° V - Février 1961

ARBRES FRUITIERS

LES TRAITEMENTS à EFFECTUER AU DEPART DE LA VEGETATION

Les températures anormalement élevées de la mi-février provoquent actuellement une évolution des bourgeons de certains arbres fruitiers.

Ce débourrement précoce est fréquent depuis quelques années et il y a de fortes chances pour que ce soit un "faux départ" et que les températures redeviennent beaucoup plus basses en fin-février et mars, stoppant ainsi cette évolution. C'est d'ailleurs souhaitable en raison des risques futurs de gelées printannières.

Cependant, dans l'application des produits antiparasitaires, il faut tenir compte de cette situation en raison des risques de phytotoxicité de certains produits vis à vis des bourgeons trop avancés. Mais il ne faut pas oublier que l'intervention au départ de la végétation est destinée à détruire les formes hivernantes de certains ravageurs (pucerons, acariens...) lorsqu'elles reprennent leur évolution. En effet, en repos total, ces formes sont beaucoup plus résistantes ou mieux protégées dans leurs abris. C'est pourquoi le traitement pour avoir le maximum d'efficacité doit être effectué le plus tard possible, la date limite étant, avec l'emploi de certains produits, le stade végétatif à partir duquel le produit risque de "brûler".

Pratiquement, quelles en sont les conséquences ?

Malgré les températures élevées, les oeufs de pucerons ou d'acariens n'ont pas ou peu évolué et les larves ou adultes hivernants sous les écorces sont restés dans leurs abris. Biologiquement donc, le traitement n'est pas opportun actuellement.

Il convient donc d'attendre le véritable départ de la végétation pour intervenir de la manière suivante :

1°/ Sur tous les arbres à pépins n'ayant pas dépassé les stades B à C, employer alors les huiles jaunes (mélanges d'huile de pétrole et de colorants organiques) à la dose de 2 à 3 litres par hectolitre d'eau ou à la rigueur un produit à base d'huile de pétrole (action coccicide) ou à base de colorants (action ovicide).

2°/ Sur les arbres à pépins ayant dépassé le stade C, employer alors un produit à base d'oléoparathions à la dose de 1l,5 de produit commercial par hectolitre d'eau.

3°/ Pour les arbres à noyaux, le stade de référence sera celui du gonflement des bourgeons.

.../...

REMARQUES : TRAITEMENTS ANTICRYPTOGAMIQUES

- TAVELURE DU POIRIER -

Sur les arbres sensibles aux attaques sur rameaux, la meilleure solution sera d'attendre que les bourgeons soient arrivés au stade C3 et d'effectuer alors un traitement mixte oléoparathions + cuivre

- MONILIA DE L'ABRICOTIER - CORYNEUM - GNOMONIA - CLOQUE - MONILIA sur ARBRES FRUITIERS A NOYAUX -

Lors de l'intervention au gonflement des bourgeons, ajouter un produit cuprique.

- OIDIUM DU POMMIER -

Dès l'éclatement des bourgeons - stade B - il y a intérêt à appliquer un produit à base de soufre. Mais il existe le plus souvent une incompatibilité entre les produits à base de soufre et les produits employés au départ de la végétation (huiles jaunes ou oléoparathions). Il sera prudent alors de choisir entre ces deux opérations en fonction de l'objectif principal soit lutte contre les ravageurs de printemps, soit lutte contre l'oïdium.

REMARQUE GENERALE : MELANGES DE PRODUITS

En dehors des incompatibilités entre matières actives, il peut se présenter des incompatibilités dues aux adjuvants ou autres matières entrant dans la composition du produit commercial.

Seuls les fabricants peuvent donc donner des indications valables à ce sujet et il convient de respecter rigoureusement leurs prescriptions.

Le Contrôleur Chargé des Avertissements Agricoles,

R. DIVOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. COUTURIER

Imprimerie de la Station du Nord-Ouest
Directeur-gérant : L. BOUYX